



Lac-Etchemin

Ville et campagne...
AU NATUREL

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION FONCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné par la présente, aux contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2024 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier, localisé à l'Édifce municipal au 208, 2^e Avenue.

L'envoi des comptes de taxes foncières sera fait le ou vers le 13 janvier 2024 et ces comptes sont payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi, soit le 13 février 2023.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 3 février 2024 devront communiquer avec le service de perception de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Lac-Etchemin, ce 9^e jour de janvier 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 217-2022 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifce municipal situé au 208, 2^e Avenue, le 9^e jour de janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de janvier 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance